



Certification complémentaire d'histoire de l'Art session 2011

publié le 19/05/2012 - mis à jour le 28/04/2017

Rapport du jury

Descriptif :

Rapport du jury de certification complémentaire d'histoire de l'art - session 2011

Sommaire :

- DISCIPLINES REPRESENTÉES
-

Académie de Poitiers

Certification complémentaire d'histoire de l'Art session 2011

Rapport du jury

L'épreuve d'entretien a eu lieu le 6 mai 2011, au rectorat, site SAFT (rue Leclanché).

Le jury est composé des deux IA-IPR porteurs du dossier « histoire des arts » au niveau académique, et d'un professeur enseignant l'histoire des arts en lycée, coordinateur académique.

Les six candidats inscrits ont fait parvenir leur dossier dans les délais ; il est satisfaisant d'observer, par rapport aux années précédentes, une tendance sensible à se conformer à ce qui est prescrit par la réglementation quant à la forme et au contenu du dossier. Lorsque les prestations orales, qui seules entrent en ligne de compte pour l'appréciation du jury, suivront la même progression, ce dernier pourra légitimement apprécier que l'enseignement de l'histoire des arts soit compris par un nombre croissant de professeurs.

6 candidats se sont présentés, 2 ont été admis.

● DISCIPLINES REPRESENTÉES

- Histoire-géographie
 - ▶ Inscrits 4, présents 4, admis 2.
- Lettres
 - ▶ Inscrit 1, présent 1, admis 0.
- Arts plastiques
 - ▶ Inscrits 1, présent 1, admis 0

Si l'ensemble des dossiers a respecté la forme demandée, il n'en va donc pas de même pour les exposés. Pour ceux-ci, le jury a été étonné de constater ici une posture étrangement désinvolte, là au contraire une attitude terriblement angoissée, toutes dispositions qui constitueraient, face à des élèves, d'évidents obstacles à une transmission efficace. Etre en mesure de soutenir avec conviction et sans angoisse trente minutes d'exposé et de discussion sur un sujet librement choisi qui puise ses racines dans l'expérience pédagogique de l'enseignant ne doit pourtant pas être une épreuve insurmontable pour qui assume, par ailleurs, la confrontation à des classes entières d'élèves de niveaux et de motivations très variables.

Trop souvent encore, le jury constate une faiblesse de conception, voire une absence totale de clarification au sujet de la nature propre de l'enseignement intitulé « histoire des arts ». Avant même de s'interroger sur ses modalités, il importe d'en questionner avec précision les enjeux, en particulier sur le plan de l'acquisition, par les élèves, de compétences spécifiques et transversales grâce à cet enseignement. La dualité « transmission de savoirs historiques et culturels / développement d'une approche artistique » doit faire l'objet d'une intense réflexion didactique. Entre autres problématiques auxquelles il est prudent d'avoir réfléchi, celle de savoir ce qui caractérise particulièrement la notion même d'œuvre d'art doit être inlassablement questionnée.

Bien que la certification complémentaire ne soit exigée que pour l'enseignement facultatif ou de spécialité en lycée, il est évident qu'il ne faut pas négliger la grande évolution de ces dernières années, à savoir la généralisation de cet enseignement pour tous, à tous les niveaux de l'enseignement scolaire (BO du 28 août 2008). Chaque candidat doit évidemment s'être rendu compte de l'insertion de l'histoire des arts dans ses propres programmes, ainsi que dans ceux de ses collègues des autres disciplines avec lesquels il doit avoir expérimenté des modalités de travail en équipe.

Le succès à cette certification complémentaire nécessite donc tout à la fois une excellente connaissance des textes réglementaires, une expérience pédagogique de cet enseignement généralisé et une interrogation conséquente sur son sens même dans le cadre du développement, chez tous les élèves, de compétences transversales indispensables à leur formation générale. Nous rappelons que l'on trouve sur les sites académiques et le site national beaucoup d'informations de nature à éclairer les postulants : à eux de s'en emparer avec curiosité et pertinence.

Philippe Bazin, président du jury session 2011.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.